

Commune de BARCELONNETTE

- Alpes de Haute Provence –



PROCES VERBAL DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2012

L'an deux mille douze, le dix neuf janvier à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Barcelonnette dûment convoqué en date du 6 janvier 2012, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre AUBERT, Maire.

Présents :

M. Jean-Pierre AUBERT, M. Jean-Michel PAYOT, Mme Fabienne CORDIER, M. Gérard CUGNET, Mme Christine LAMBERT, Mme Sandra BARRE, Mme Lydie GIRARDOT, M. Christophe PICHET, M. Robert ESTACHY, M. Thibaut ROUGON, Mme Chantal RICO, Mme Sabine BLATTMAN, M. Yvan BOUGUYON, M. Olivier NICOLAS, Mme Marie Hélène LAE, M. Pierre MARTIN-CHARPENEL.

Absents :

Mme Colette BERAUD BERTRAND qui a donné pouvoir à Mme Fabienne CORDIER
M. Jacques VILLAIN qui a donné pouvoir à M. Jean-Michel PAYOT
M. Philippe DENIS, Mme Martine MARQUE.

Nombre de conseillers :

En exercice : 20 Présents : 16 Votants : 18

M. Robert ESTACHY a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU 19 JANVIER 2012

CULTURE

- **Musée : présentation du projet scientifique et culturel par Hélène Homps**
- **Création d'un réseau informatisé des bibliothèques de la Vallée**

FINANCES

- **Gestion chambre funéraire : désignation du délégataire**
- **Exploitation du bar restaurant piscine : résiliation de la gérance avec la SARL « La Piscine » et engagement d'une nouvelle procédure de délégation de service public**
- **Vente biens immobiliers sis avenue de la Libération**
- **Modification prix de vente des anciens abattoirs**
- **Mise à disposition de locaux auprès l'association « Séolane » : approbation du bail**
- **Mise à disposition de locaux auprès de l'ONC : approbation du bail**

URBANISME

- **Aménagement quartier la gravette : approbation d'un projet urbain partenarial**

TRAVAUX

- **Création d'un dojo au quartier craplet : demande de subventions**
- **Pico centrale sur la source des Aiguettes : définition du mode de gestion**
- **Création d'une école d'ébénisterie : autorisation à accorder au Maire pour signer les marchés de travaux**

DIVERS

- **Compte rendu des décisions prises par le Maire**
- **Modification des statuts de la FDCE (Fédération Départementale des Collectivités Electrifiées)**
- **Questions diverses**

MUSEE DE LA VALLEE**n° 1/2012****• Validation du projet scientifique et culturel**

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le projet scientifique et culturel du musée de la Vallée présenté par Madame Homps, attachée de conservation du Musée, qui consiste en un triple chantier portant sur :

- la réhabilitation de la villa du 19^e siècle (extérieur et intérieur)
- la réhabilitation du cadre paysager (le parc)
- l'actualisation et modernisation de l'outil muséographique (le musée) et son accessibilité à tous les publics.

CREATION D'UN RESEAU INFORMATISE DES BIBLIOTHEQUES DE LA VALLEE**• Approbation de la convention de partenariat****n° 2/2012**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de création du réseau de lecture des bibliothèques des communes de la Condamine-Chatelard, Jausiers, Méolans-Revel, et Pontis conduit par la Médiathèque de Barcelonnette. Il s'agit de réaliser diverses actions portant notamment sur l'informatisation de ce service, dont le coût est estimé à 90 000 €. H.T. Cette opération portée par la Commune de Barcelonnette, bénéficie de subventions à hauteur de 95 % (les 5 % restant étant répartis entre les communes concernées à hauteur de 1 % chacune) et fera l'objet d'une convention à intervenir entre les parties intéressées.

GESTION DE LA CHAMBRE FUNERAIRE POUR 4 ANS**• Approbation de la convention définissant les modalités d'exploitation****n° 3/2012**

Suite à la procédure de délégation de service public, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne SARL Ponza en qualité de délégataire pour la gestion de la chambre funéraire et approuve la convention qui fixe les conditions d'exploitation de ce service avec effet au 24 janvier 2012 pour une durée de 4 ans.

EXPLOITATION DU BAR RESTAURANT DE LA PISCINE**• Résiliation du contrat établi entre la Commune et la SARL « La Piscine »****• Engagement de la procédure de délégation de service public****n° 4/2012**

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte, la résiliation du contrat d'exploitation du restaurant bar du Parc de l'Adroit qui a été confiée pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} mars 2011 à la Sarl «La Piscine », représentée par son gérant Monsieur Pierre Turrel, à la suite de difficultés financières.

Le conseil municipal accorde à la Sarl « La Piscine » l'exonération du versement de la redevance annuelle de 2011 de 3 500 € H.T. ramenée à 3 000 € à la suite d'une décision du conseil municipal du 29 novembre 2011, en contrepartie de la cession à la commune, à titre gratuit, de la totalité du matériel et des ustensiles de cuisine lui appartenant. Une nouvelle procédure de délégation de service public simplifiée est engagée en vue de désigner le futur exploitant du bar-restaurant de la piscine pour une nouvelle période de 3 ans.

VENTE DE LA PROPRIETE SISE AVENUE DE LA LIBERATION**n° 5/2012**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de céder à M. et Mme Raymond SMITH, la propriété cadastrée section AD n° 165 d'une superficie de 973 m² (ancienne villa du chef de corps militaire) moyennant le prix de 390 000 €, au lieu de 450 000 €, en raison des travaux à réaliser relatifs au remplacement des installations de chauffage qui ont gelé et cassé, entraînant la dégradation des planchers du rez de chaussée.

Le conseil municipal, s'engage, conformément aux accords passés avec l'Etat lors de la cession des biens militaires (loi des finances 2009), à verser à l'Etat la somme de 195 000 €.

VENTE DE L'IMMEUBLE « Robert Jousserand » à la Sarl « Le Grand Rubren »**n° 6/2012**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de céder à SARL Le Grand Rubren, représentée par M. Serge Girardot, l'ensemble immobilier (anciens abattoirs), cadastré section AB n° 142 d'une superficie de 4 099 m², moyennant le prix de 300 000 € au lieu de 320 000 €, en raison de la présence d'amiante, obligeant le propriétaire soit à des contrôles périodiques de l'état de conversation des matériaux, soit à des travaux de retrait par une entreprise spécialisée.

**MISE A DISPOSITION DE BATIMENTS COMMUNAUX ET DU MATERIEL
AUPRES DE L'ASSOCIATION SEOLANE**

- **Approbation de la convention**

n° 7/2012

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de mettre à la disposition de l'association « Séolane » les trois bâtiments et les terrains attenants à cet ensemble immobilier sis au quartier Craplet sur une partie de la parcelle cadastrée section AB 23, dans le cadre d'une convention établie pour une durée de 3 ans, renouvelable, avec effet au 1^{er} janvier 2012. Il fixe le loyer annuel à 24 000 euros, révisable annuellement, hors charges locatives qui seront supportées par l'association « Séolane », et à titre exceptionnel, à 12 000 € pour l'année 2012, en raison de la récente ouverture de la structure.

**MISE A DISPOSITION DE LOCAUX COMMUNAUX
AUPRES DE L'OFFICE NATIONAL DE LA CHASSE ET DE FAUNE SAUVAGE**

- **Approbation du bail**

n° 8/2012

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de mettre à la disposition de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage une partie des locaux du quartier Craplet, située en rez de chaussée du bâtiment 26 d'une superficie de 40 m² pour les bureaux administratifs et techniques, dans le cadre d'un bail établi pour une durée de 3 ans avec effet au 1^{er} avril 2012. Il fixe le loyer mensuel à 340 euros, toutes charges locatives comprises avec révision annuelle.

CONSTRUCTION AU QUARTIER DE BOUGUET

- **Projet urbain partenarial entre la Sarl MODIA et la Commune**

n° 9/2012

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de mettre en œuvre la procédure du projet urbain partenarial dans le cadre du projet éco quartier composé de 22 maisons avec jardin et garage individuel prévu au lieu dit Bouguet Chemin des Alpagnes, mis en œuvre par la Sarl Modia, représentée par son gérant, M. Christian Plantevin, sise 1858 chemin de l'Ilon – 13 280 Moulès-Arles. A ce titre, la commune procédera à la réalisation des équipements d'infrastructures pour un coût de 285 000 € H.T. et à l'acquisition foncière des terrains nécessaires à cet aménagement sur la base d'un prix de 100 €/m². Il approuve la convention précisant que la Sarl Modia, en contrepartie de ces travaux, versera à la Commune une participation financière de 132 000 € HT et bénéficiera d'une exonération de la taxe locale d'équipement et, à compter du 01 mars 2012, de la taxe d'aménagement (taxe qui se substitue à la TLE) pendant 10 années.

AMENAGEMENT D'UNE SALLE DE SPORTS INDIVIDUELS AU QUARTIER CRAPLET

- **Demande de subventions**

n° 10/2012

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de création d'une salle de sports individuels dans le sous sol d'une partie du bâtiment 26 sis au quartier Craplet, en vue de permettre la pratique de la gymnastique, de la danse, des arts martiaux, pour un coût de 795 000 € H.T, et sollicite des subventions auprès des organismes publics pour le financement de cette opération.

CREATION D'UNE PICO CENTRALE HYDROELECTRIQUE

- **Définition du mode de sa réalisation et de son exploitation**

n° 11/2012

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le rapport définissant les caractéristiques techniques et financières relatives à la réalisation et l'exploitation de la pico centrale hydroélectrique sur les sources des Aiguettes et de Riou Guérin et propose d'adopter, pour cette opération, le principe de la délégation du service public de type concession, pour une durée de 20 ans.

AMENAGEMENT D'UNE ECOLE D'EBENISTERIE

- **Autorisation accordée à M. le Maire pour signer les marchés de travaux**

n° 12/2012

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, dans la limite d'un montant de 450 000 € H.T., à signer à l'issue de la consultation, les marchés de travaux avec les entreprises retenues, pour l'aménagement d'une école d'ébénisterie dans le bâtiment communal n° 20 sis au quartier Craplet.

**COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE
en vertu de la délégation donnée par le Conseil Municipal****n° 13/2012**

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte des décisions du maire prises depuis le 7 octobre jusqu'à ce jour, dans le cadre de la délégation qui lui a confiée par délibération du 3 décembre 2008.

**MODIFICATION DES STATUTS DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES
COLLECTIVITES ELECTRIFIEES DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE****n° 14/2012**

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les modifications proposées aux statuts de la FDCE 04 qui portent sur :

- la mise en conformité de l'article 33 de la loi du 7 décembre 2006
- le regroupement de la maîtrise d'ouvrage de l'Electrification Rurale au niveau départemental.

MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AUPRES DE L'ASSOCIATION EUROLANG UBAYE

- **Approbation de la convention**

n° 15/2012

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de mettre à la disposition de l'association EuroLang Ubaye une partie des locaux du quartier Craplet, située en rez de chaussée du bâtiment 26 d'une superficie de 70 m² pour ses bureaux administratifs, dans le cadre d'une convention établie pour une durée de 3 ans avec effet au 1^{er} septembre 2012. Il fixe le loyer mensuel à 500 euros, toutes charges locatives comprises avec révision annuelle.

Le secrétaire de séance,
Robert ESTACHY

